



# « COACTIVITÉ ET INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES » :

RENDRE SON PLAN DE PRÉVENTION OPÉRATIONNEL ET PERFORMANT

Webinaire du 16 juin 2022

# « SÉCURISER LES INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES »

Repères pour la mise en place d'actions de prévention

**Sandrine PARADIS**  
Ingénieur Conseil

**Thierry GARDERE**  
Contrôleur de Sécurité

**Gratien SARTHOU**  
Directeur de région Sud Ouest  
au GIE Qualité Entreprises



# LA MISSION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA CARSAT AQUITAINE

## NOTRE RÔLE

Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité de leurs salariés



## NOS MISSIONS

Prévenir

Indemniser

Tarifer

## NOS OUTILS

Conseils

Formations

Documentation technique

Incitations financières

# CE QUE NOUS ALLONS VOIR AUJOURD'HUI

1. Les enjeux de la prévention des risques liés aux interférences et aux coactivités
2. Les bonnes pratiques de prévention pour rendre son plan de prévention opérationnel et performant
3. Point réglementaire
- 4 . Les offres de services pour agir efficacement.

# 1. LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX INTERFÉRENCES ET AUX RISQUES DE COACTIVITÉS





# LES DIFFÉRENTS TYPES DE COACTIVITÉS ET LES 3 RÉGLEMENTATIONS

Arrêté du 26 avril 1996

Protocole de Sécurité  
chargement / déchargement



Protocole  
de sécurité

Entreprise Utilisatrice

Extension  
ou travaux lourds  
sur structure  
bâtiment

PGC SPS

Décret 94-1159  
du 26 décembre  
1994  
Plan Général de  
Coordination

Décret 92-158 du 20 février  
1992

Plan de Prévention

Entreprise  
Extérieure 3

Plan de  
Prévention

Entreprise  
Extérieure  
2

Entreprise  
Extérieure 1

Plan de  
Prévention

# 2.

## LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION POUR AGIR





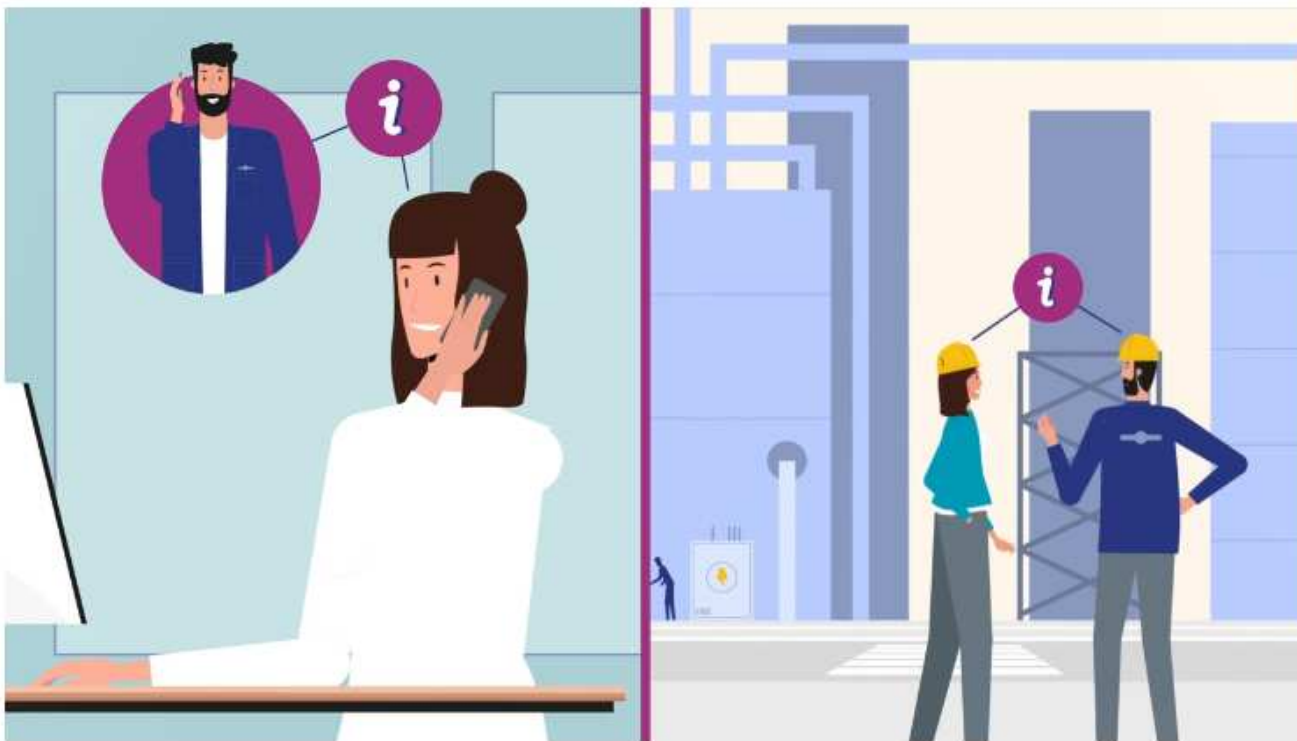
## RAPPEL DE LA DÉMARCHE – BONNES PRATIQUES - POINTS CLÉS



- 1- Le cahier des charges
- 2- Mode opératoire
- 3- Inspection commune
- 4- Plan de prévention – analyse des risques
- 5- Accueil sur site
- 6- Suivi des travaux – avenants au PdP
- 7- Réception - Capitalisation

<https://www.ameli.fr/rouen-elbeuf-dieppe-seine-maritime/entreprise/sante-travail/risques/covid-19/industrie-conseils-outils-protoger-salaries>

# RÉDIGER UN CAHIER DES CHARGES INTÉGRANT LES EXIGENCES SANTÉ ET SÉCURITÉ



# POINTS DE VIGILANCE ET BONNES PRATIQUES

- Décrire l'environnement du lieu d'intervention , du site et les contraintes associées
- Protections collectives disponibles
- Les mises à disposition des équipements
- Signaler des interdictions spécifiques ( sous-traitances, intérimaires...)
- Les habilitations nécessaires pour intervenir
- Conséquences éventuelles du non respect des règles de sécurité

- Former les chargés d'affaires EU
- Former les chargés d'affaire ou chef de chantier des EE sur les attendus du plan de prévention



# MODES OPÉRATOIRES ET PRÉVENTION



**ON IMAGINE un chauffagiste sous-traitant qui doit accéder sur l'une de vos toitures pour réaliser la maintenance d'un groupe froid :**



## QUEL SERAIT LE MODE OPÉRATOIRE RÉDIGÉ PAR CE DERNIER :

Phase des travaux	Risques liés à/aux	Matériel utilisé	Mesures de prévention associées
Accès au chantier	Collision avec autres véhicules Chute de hauteur	Petit Outillage Véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se garer sur les emplacements sécurisés</li> <li>• Respecter la vitesse et le plan de circulation du site</li> <li>• Utiliser les passages piétons</li> <li>• Echelle à crinoline</li> <li>• Garde corps disponible en protection de notre intervention</li> <li>• Penser à prendre un sac à dos pour le petit matériel, ce qui permet de sécuriser l'utilisation de l'échelle à crinoline</li> <li>• Informer le donneur d'ordre de notre arrivée et de notre départ du site</li> </ul>
Contrôle de la Climatisation des Groupes froids	Electricité Glissade Démarrage de l'installation et organes en mouvement	Matériel portatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habilitation électrique de notre personnel</li> <li>• Interventions obligatoires par deux salariés (risque électrique )</li> <li>• Demander la Consignation des énergies a Monsieur X de EU</li> <li>• Pas d'intervention en cas d'intempéries</li> </ul>

# MODE OPÉRATOIRE – RÉDACTION – NIVEAU DE DÉTAIL

Un mode opératoire est un document technique qui précise l'ordonnancement des tâches, les moyens techniques et les mesures de sécurité/contrôles mis en œuvre

## Bonnes pratiques pour la rédaction du mode opératoire

### RECHERCHES DOCUMENTAIRES

- Règles générales de sécurité applicables dans L'EU
- Fiches de données de sécurité
- Plans de zone d'intervention
- Plans des équipements
- Documents techniques des machines
- Notes de calculs
- Toute information permettant la définition des moyens : poids, longueurs, largeurs .. Des pièces à manipuler,
- ...

Echanges réguliers entre EU et EE



Le plus tôt possible avant l'opération

Dès la phase de consultation

### VISITES TERRAIN

- Conditions particulières d'intervention : ambiances physiques, chimiques...
- Conditions d'accès à la zone d'intervention (circulation, hauteur d'intervention...)
- Dimensions, poids des équipements...

# INSPECTION COMMUNE PRÉALABLE – ANALYSE DES RISQUES





## POINTS DE VIGILANCE ET BONNES PRATIQUES

- Réaliser l'inspection commune avec toutes les entreprises concernées par l'intervention + sous-traitants des entreprises extérieures
- Associer les responsables d'exploitation, les personnes en production qui travaillent sur la future zone d'intervention des EE
- Associer le CSE qui a connaissance d'incidents ou accidents dans l'histoire de l'entreprise ou de la future zone de travail

- Réaliser l'inspection commune et la rédaction du PDP en amont de la réalisation des travaux : délai de 3 jours
- Bien noter la date de l'inspection commune sur le PDP et signer celle-ci par tous les participants



# INSPECTION COMMUNE PRÉALABLE - BONNES PRATIQUES

← Inspection commune préalable →

## Que fait l'Entreprise Utilisatrice ?

Réceptionne et analyse  
les modes opératoires  
des EEs

Organise  
la (les) inspection(s)  
commune(s) préalable(s)

Discute/analyse les modes opératoires  
pour identifier les phases d'activités  
engendrant des risques liés  
aux interférences



Les modes opératoires doivent être révisés si :

- Inadéquation au cahier des charges et des prescriptions d'hygiène et de sécurité applicables sur le site
- Incompréhension de la façon de faire proposée,
- Analyse de risques d'interférences incomplète,
- Inadéquation du planning d'intervention
- ...



# ANALYSE DES RISQUES PROPOSÉE - EXTRAIT



Phase des travaux	Risques liés à/aux	Matériel utilisé	Mesures de prévention associées	Qui met en place ? EE / EU
<p>Travaux en hauteur sur la toiture du bâtiment A Circulation jusqu'au chantier Accès par échelle à crinoline (cf. plan)</p>	<p>Chute de hauteur</p> 	Petit Outillage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echelle à crinoline</li> <li>Utilisation du sac à dos pour le petit matériel</li> <li>Garde corps</li> <li>Prévenir de la fin des travaux le responsable de EU</li> <li>Circuler sur les passages piétons pour accéder à la zone de travail, comme défini ensemble sur le plan et repéré lors de l'inspection commune</li> </ul>	<p>EU EE EU EE EE</p>
<p>Contrôle de la Climatisation des Groupes froids</p> 	<p>Electricité Glissade Démarrage de l'installation et organes en mouvement</p>	Matériel portatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consignations des énergies</li> <li>Habilitation électrique du personnel</li> <li>Interventions obligatoires par deux salariés (risque électrique)</li> <li>Prévenir Monsieur X de l'EU de la fin des travaux</li> <li>Pas d'intervention en cas d'intempéries</li> </ul>	<p>EU EE EE EE</p>

## BONNES PRATIQUES

Le plan de prévention est élaboré conjointement EE, sous-traitants / EU

Il traite les risques liés aux risques d'interférences : précisément ceux liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises.

Il est recommandé d'établir systématiquement un plan de prévention par écrit



# BONNES PRATIQUES

← Inspection commune préalable →



# ACCUEIL DES SALARIÉS SUR SITE - INFORMATION



## POINTS DE VIGILANCE ET BONNES PRATIQUES

- Former les chargés d'affaire EE, chef de chantier à la présentation du PDP aux équipes intervenantes (EE)
- Dématérialisation des PDP, habilitations... pour présentation sur site, MAJ actualisée, remontée des alertes terrains : faciliter la communication pour expliquer les points les plus importants du PDP





# INSPECTIONS PÉRIODIQUES – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANTS AUX PLANS DE PREVENTION



# INSPECTIONS PÉRIODIQUES - BONNES PRATIQUES

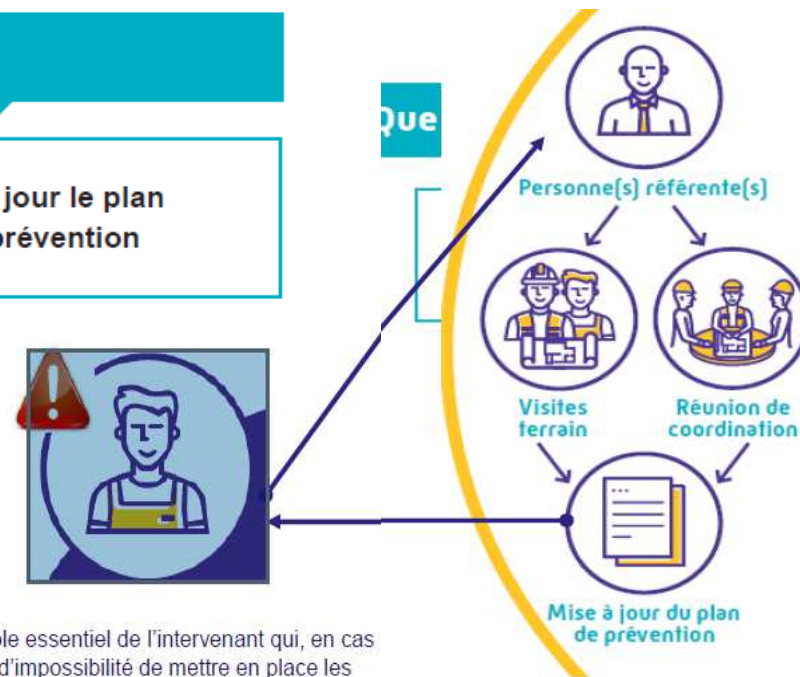
## Que fait l'Entreprise Utilisatrice ?

Met en place une organisation pour suivre les travaux

Facilite les échanges entre EEs et EU

Met à jour le plan de prévention

Visites de chantiers  
Réunions de coordination, quotidiennes ( arrêt technique)  
Personnes référentes : compétences, définition de ses missions, moyens d'agir



Rôle essentiel de l'intervenant qui, en cas d'impossibilité de mettre en place les mesures inscrites au plan de prévention, de mettre en œuvre son mode opératoire,....prévient son référent

## POINTS DE VIGILANCE

- Nouveaux risques non identifiés
- Nouveaux sous-traitants
- Allongement du chantier,
- Nouveau lieux



**Rédiger un avenant au  
Plan de prévention initial**



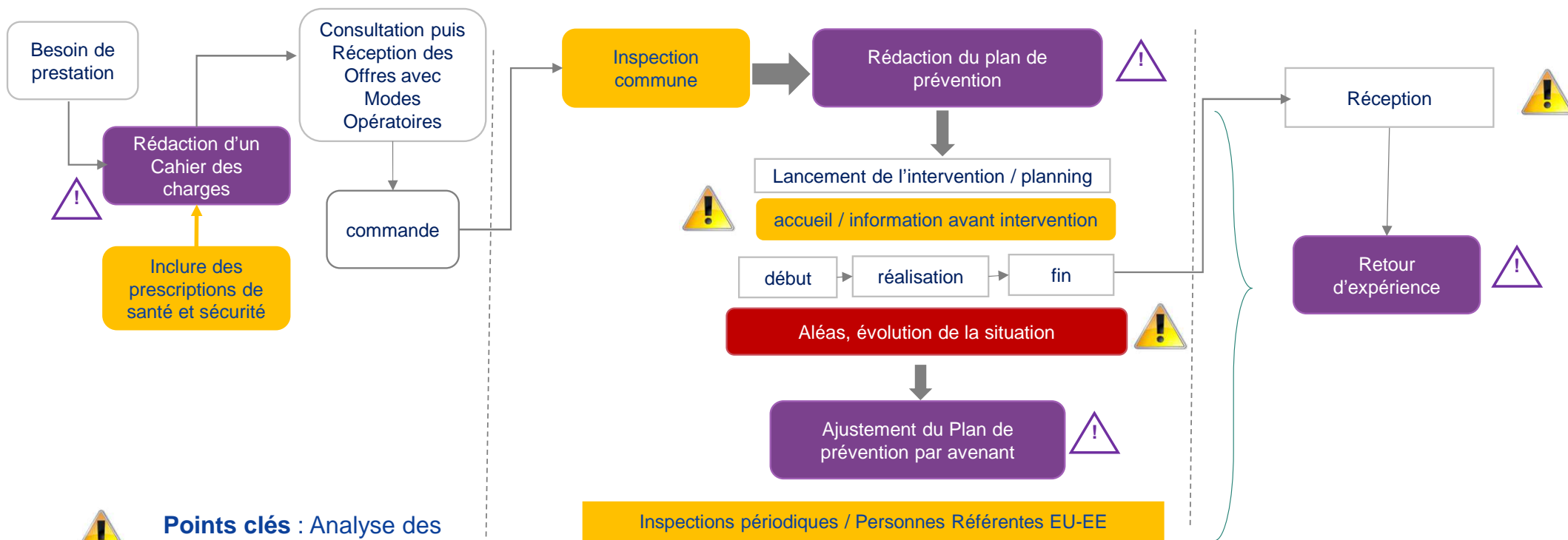
- Sous-traiter n'exclut pas le contrôle des travaux et le suivi de l'évolution des travaux ...
- Avertir le sous-traitant d'une situation à risque
- Savoir arrêter un activité dangereuse

# SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE

Anticipation et préparation

Accompagnement - Adaptation

Capitalisation



**Points clés :** Analyse des risques d'interférences

# LES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES UTILISATRICES ET EXTÉRIEURES

## Etape 1 : mode opératoire

[Guide de rédaction d'un mode opératoire pour l'entreprise extérieure](#)

## Etape 2 : analyse des risques

[Guide d'analyse des risques pour l'entreprise extérieure](#)

## Etape 3 : mesures de prévention

[Guide de définition des mesures de prévention](#)

## Etape 4 : prévention des risques liés aux interférences

[Guide de rédaction des plans de prévention](#)

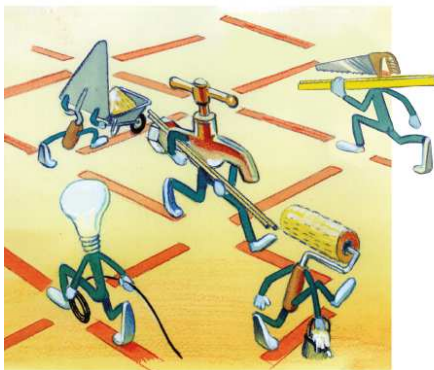
## [Ressource Nationale : site ameli.fr](#)

[Prévention des risques liés aux interférences, Guide de rédaction des plans de prévention](#)



<https://www.ameli.fr/rouen-elbeuf-dieppe-seine-maritime/entreprise/sante-travail/risques/covid-19/industrie-conseils-outils-protoger-salaries>

# LES OUTILS DISPONIBLES POUR VOUS AIDER



Intervention  
d'entreprises extérieures

[INRS ED 941 Intervention  
d'entreprises extérieures](#)

## Documentation régionale

Guide à l'attention des donneurs d'ordre et rédacteurs des plans de prévention

- Prev 318 : Synthèse réglementaire et aspect méthodologique
- Prev 319 : Exemple de plan de prévention, Liste des travaux dangereux

## Notre site CARSAT Aquitaine

Retrouvez notre programme régional, les ressources documentaires, notre offre de formation et les aides possibles

**Dossier INRS** : <https://www.inrs.fr/risques/entreprises-exterieures/ce-qu-il-faut-retenir.html>

# 3.

## POINT RÉGLEMENTAIRE

## EN SYNTHÈSE : QUI FAIT QUOI ?

DÉCRET 92-158 DU 20 FÉVRIER 1992 - ARTICLE R 4511-1 À R 4514-10 CODE TRAVAIL

### Le chef de l'Entreprise Utilisatrice doit assurer la coordination générale (Art R4511-5 et 7) :

- Des interférences d'activité, installations, équipements,
- Des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs d'entreprises extérieures,
- Du caractère évolutif des opérations.

### Le chef d'Entreprise Extérieure :

- Définit les phases des travaux / les modes opératoires et participe avec l'entreprise Utilisatrice à l'analyse des risques liés aux interférences
- Informe ses salariés sur les risques et les mesures prises au plan de prévention
- Met en place les mesures demandées au plan de prévention

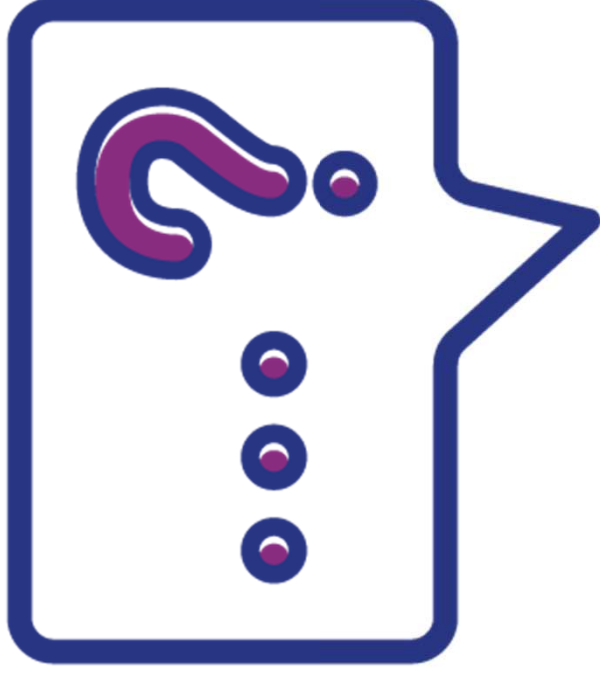
Obligation de plan de prévention écrit ( Art R 4512-7) :

> = 400 heures (12 mois consécutifs ou non) ou si liste des travaux dangereux (arrêté du 19/03/93)

Inspection commune préalable (Art R4512-2)

Analyse commune des risques pouvant résulter d'une interférence (Art R45121-6)





# 4.

## *LES OFFRES DE SERVICES POUR AGIR EFFICACEMENT*

# SUBVENTION AQUITAINE – STPE « SÉCURISER LES INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES » -

Pour les entreprises < 50 ( SIREN) - tous secteurs, hors fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.

- **Objectif** : accompagner les EE ou EU qui souhaitent progresser sur la sécurisation des interventions des entreprises extérieures

Mesure aidée	formation « évaluation des risques interférents et rédaction d'un plan de prévention	Mise en place d'un outil de gestion des interventions avec accompagnement par un Consultant en PRP	Achat de matériels
% d'aide	70%	60%	40%
Montant de l'aide plafonné à 25 000 €			

- Demande à faire en ligne dans l'applicatif RESAFS accessible depuis votre Compte AT/MP sur [net-entreprise.fr](http://net-entreprise.fr)



Date limite de demandes :

15/11/22



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat**  
Retraite & Santé au travail  
Aquitaine

# ZOOM SUR LA FORMATION EN RÉGION AQUITAINE :

## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS À LA COACTIVITÉ LORS DES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES EN ENTREPRISE UTILISATRICE

### Public concerné

**Entreprise utilisatrice :** Responsable sécurité ou Chargé de prévention, Chef de services techniques (Maintenance, Méthodes, Travaux Neufs...), chargés d'affaires en lien avec les entreprises extérieures.

**Entreprises Extérieures :** Chef d'établissement ou Responsable d'entreprise extérieure, personne qui gère les relations et/ou intervient dans une entreprise utilisatrice

### Objectifs de la formation

- Améliorer sa démarche de prévention des risques liés à la coactivité
- Sécuriser les interventions des entreprises extérieures et établir un Plan de Prévention opérationnel

**Des cas pratiques et des exemples pour mettre en place des plans de prévention efficaces et adaptés à vos besoins**

## DATES PROGRAMMÉES EN 2022

### OFFRE LIMITÉE

→ formation de 2 jours proposée à 150 euros/stagiaire (limitée à 2 personnes par entreprise).

NB : Pour les entreprises de moins de 50 salariés éligibles à la STPE régionale :  
Cette offre ne sera pas cumulable avec l'aide financière – pour le volet formation de la subvention régionale.

Pour s'inscrire : site internet CARSAT

Aquitaine : <https://formation-prev.fr/carsat-aquit/402/EE-Prevenir-les-risques-professionnels-lies-a-la-co-activite-lors-des-interventions-d-Entreprises-Exterieures-en-Entreprise-Utilisatrice>

37

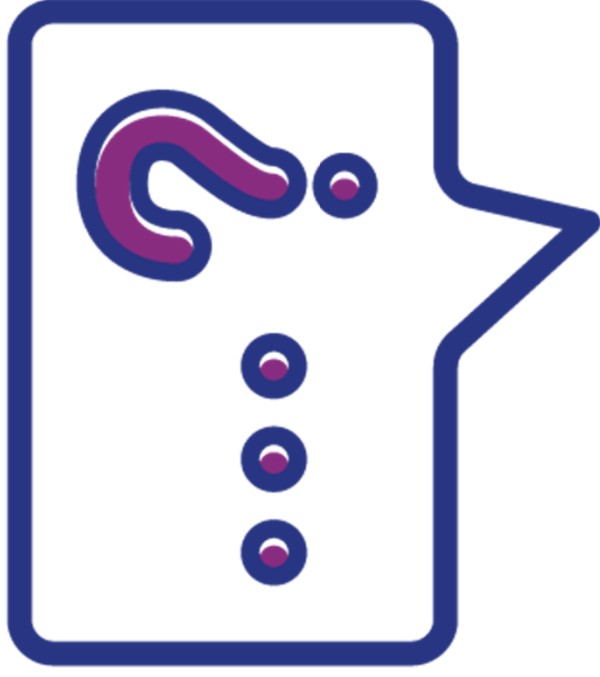
Organisme / Formateur
<b>4 et 5 juillet 2022</b> <b>ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33)</b> <b>M. David LAGAUZERE - APAVE SUD EUROPE</b>
<b>22-23 septembre 2022</b> <b>SALIES-DE-BEARN ( 64)</b> <b>Mme Caroline IRIGOYEN - ATOUTS HSE</b>
<b>29-30 septembre 2022</b> <b>BIGANOS (33)</b> <b>Mme Valérie POUPON - VALERIE POUPON</b>
<b>27-28 octobre 2022</b> <b>ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33)</b> <b>M. David LAGAUZERE - APAVE SUD EUROPE</b>



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat**  
Retraite & Santé  
Aquitaine



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat**  
Retraite & Santé  
au travail  
Aquitaine



# Suivez notre actualité !

<https://entreprises.carsat-aquitaine.fr>



Nous Contacter :

Le service Prévention : [preudir@carsat-aquitaine.fr](mailto:preudir@carsat-aquitaine.fr)



## Merci pour votre participation

### Votre avis nous intéresse

Scanner le QR code pour compléter le formulaire de satisfaction



<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=GjQSdcNCu0S-7uATBI8SSJsh0BuiZRVDI6ftRQ4H11xUQlhWWENPTkJUE9JWkQT1FTUU1QUk1TQi4u>

### Retrouvez nos Prochains WEBINAIRES

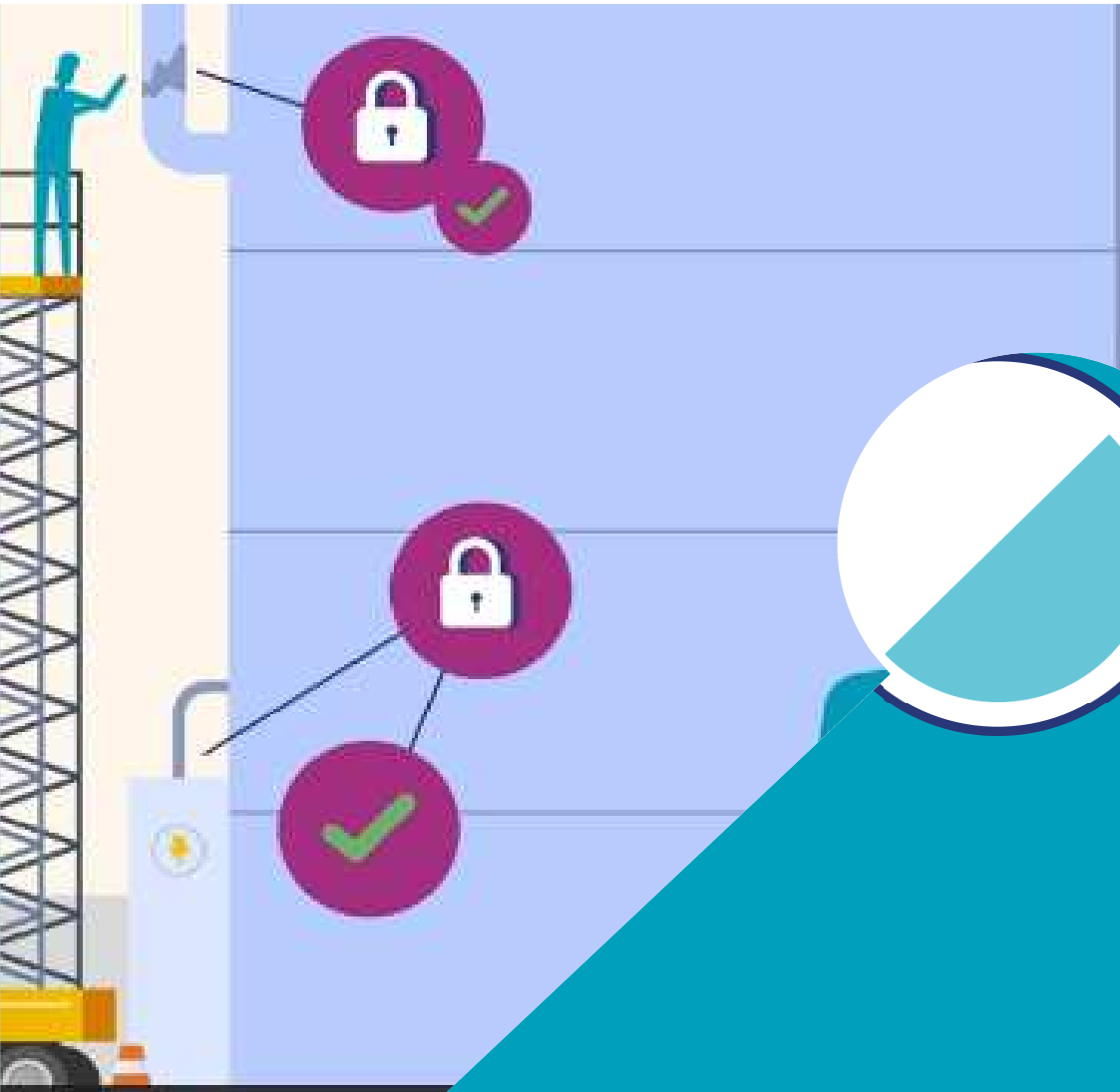
- **Lundi 20 juin 11h-12h** : Risques de chute des portails coulissants, les bonnes pratiques – [Inscription](#)



- **Mardi 21 juin 11h-12h** : Prévention de la désinsertion professionnelle : enjeux pour les entreprises, les missions des différents acteurs et les moyens d'agir pour l'employeur – [Inscription](#)







# « COACTIVITÉ ET INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES » :

RENDRE SON PLAN DE PRÉVENTION OPÉRATIONNEL ET PERFORMANT

Webinaire du 16 juin 2022